NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/64
21 janvier 2000

Cinquante-quatrième session
Point 23 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sans renvoi à une grande commission (A/54/L.37 et Add.1)*]

54/64. Multilinguisme

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/11 du 2 novembre 1995 et 52/23 du 25 novembre 1997,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général[1];

2. *Prie* le Secrétaire général de désigner parmi les hauts fonctionnaires du Secrétariat un coordonnateur des questions de multilinguisme pour l'ensemble du Secrétariat;

3. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport d'ensemble sur l'application de la résolution 50/11 et de la présente résolution;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Multilinguisme».

70e séance plénière
6 décembre 1999

[1] A/54/478.